

MÉMOIRE PRÉSENTÉ PAR LA PROGRESSIVE CONTRACTORS ASSOCIATION OF CANADA (PCA) DANS LE CADRE DES CONSULTATIONS PRÉBUDGÉTAIRES DE 2016

La PCA tient à remercier le Comité permanent des finances de lui offrir cette occasion de participer au processus de consultation prébudgétaire de 2016. Les propositions exposées dans le présent mémoire ont pour objet de renforcer le rôle des métiers spécialisés au sein de l'économie canadienne grâce à une plus grande mobilité de la main-d'œuvre et à des mesures pour aider les travailleurs qualifiés à obtenir des emplois là où ceux-ci sont disponibles, et également pour aider les employeurs à trouver la main-d'œuvre dont ils ont besoin afin d'assurer leur croissance.

Il y a une pénurie de main-d'œuvre qualifiée dans certaines régions et certaines industries du pays, tandis que d'autres régions ou industries sont aux prises avec un niveau élevé de chômage et de sous-emploi. Il faut absolument faire en sorte que l'offre de main-d'œuvre soit suffisante pour étayer la croissance économique, tout en maximisant les possibilités qui s'offrent aux Canadiennes et aux Canadiens sans emploi ou sous-employés pour occuper les postes qui demeurent vacants. La façon la plus efficace d'y arriver consiste à encourager la mobilité de la main-d'œuvre.

La PCA estime qu'une plus grande mobilité de la main-d'œuvre – en aidant les travailleurs canadiens à se réinstaller ou à devenir des travailleurs mobiles – constitue le meilleur moyen de combler les pénuries de main-d'œuvre à court ou à moyen terme à l'échelle du pays, tout en contribuant du même coup à réduire le chômage et le sous-emploi. Les travailleurs mobiles sont au fait des pénuries de main-d'œuvre et des écarts entre l'offre et la demande d'une région du pays à l'autre, sans compter les répercussions que cette situation peut avoir sur le taux de productivité du Canada. Ces travailleurs se déplacent à l'intérieur du pays pour pallier ces pénuries, et ils contribuent ainsi à maintenir la croissance de notre économie. En encourageant davantage de travailleurs canadiens qualifiés à devenir mobiles, nous pouvons également nous assurer que les emplois canadiens sont d'abord et avant tout occupés par des Canadiens, ce qui réduit la nécessité de faire appel à des travailleurs étrangers temporaires.

Dans un rapport paru en 2014, ConstrucForce Canada (qui s'appelait auparavant le Conseil sectoriel de la construction) fait valoir que la mobilité sera cruciale pour combler les lacunes de main-d'œuvre à l'intérieur des industries au cours de la prochaine décennie, considérant le fait que le nombre de Canadiens prenant leur retraite continuera d'augmenter dans l'ensemble des provinces et des secteurs, tandis que les besoins de main-d'œuvre se déplaceront d'un marché à l'autre¹. La population active canadienne compte déjà un segment important de

¹ ConstrucForce Canada, *Regard prospectif – Construction et Maintenance – Résumé national – Évaluation du marché du travail de la construction de 2014 à 2023 – Points saillants*, 2014, p. 1,

http://www.buildforce.ca/fr/system/files/products/2014_Resume_national_Regard_prospectif2.pdf.

travailleurs « mobiles » : il arrive fréquemment à ces travailleurs de se déplacer d'une région à une autre pour participer à des projets industriels, tandis que leur résidence permanente et leur famille demeurent dans leur collectivité d'origine². Toutefois, les déplacements des travailleurs peuvent être limités par des facteurs comme le fait d'être disposé à travailler dans des régions éloignées ainsi que la transférabilité des compétences³. Pour combler les besoins de l'économie canadienne, le gouvernement doit prendre des mesures en vue de soutenir la mobilité de la main-d'œuvre à l'échelle du pays.

La PCA pense que, pour qu'il soit possible d'attirer les travailleurs canadiens mobiles et de s'attacher leurs services, le gouvernement doit trouver des moyens de réduire les obstacles et les désincitations entourant les déplacements d'une région du pays à l'autre pour le travail. Les obstacles à la mobilité de la population active au Canada ne sont pas exclusivement d'ordre réglementaire; il existe également des obstacles personnels, économiques et sociaux qui posent tout autant problème et qui peuvent être réglés en partie grâce à l'aide et aux programmes du gouvernement.

La PCA propose trois moyens de réduire les obstacles économiques et sociaux à la mobilité de la main-d'œuvre, ce qui aidera les travailleurs à trouver un emploi et les employeurs à trouver la main-d'œuvre dont ils ont besoin pour prospérer :

- 1. Création de subventions d'aide à la mobilité, offertes dans le cadre du régime d'assurance-emploi**
- 2. Mise en place d'un réseau de soutien familial pour les travailleurs mobiles**
- 3. Mise sur pied de groupes de travail sur l'intégration communautaire des travailleurs mobiles**

Nous savons qu'une plus grande mobilité de la main-d'œuvre au Canada stimulera la croissance économique, étant donné que cela aidera les industries dans les régions où le taux de chômage est bas à trouver les travailleurs qualifiés dont elles ont besoin pour assurer leur essor. De plus, ces politiques aideront les Canadiens sans emploi ou sous-employés à trouver un emploi et à participer plus pleinement à l'économie.

Recommandation 1 – La PCA recommande que le gouvernement élabore un projet pilote en vue d'accorder des subventions d'aide à la mobilité dans le cadre du régime d'assurance-emploi.

Contexte : Les travailleurs des diverses industries sont aux prises avec différents obstacles économiques qui les empêchent de partir des régions où le chômage est élevé pour se réinstaller (de façon temporaire ou permanente) dans des régions où l'emploi est en croissance et où il existe de vastes possibilités.

Selon le rapport de ConstrucForce Canada intitulé *Le travailleur mobile*, le travailleur mobile typique a choisi la mobilité pour des raisons financières ou par nécessité⁴. Toutefois, il existe des coûts financiers « cachés » qui grugent les revenus supplémentaires pouvant être réalisés par ailleurs grâce à la mobilité, notamment les dépenses personnelles engagées sur le lieu de travail et au domicile justement en raison de cette mobilité⁵. Ainsi, 35,2 % des

² Conseil sectoriel de la construction, *Le travailleur mobile : Une étude sur la mobilité de la main-d'œuvre dans le secteur de la construction industrielle du Canada*, 2005, p. 7, <http://www.buildforce.ca/fr/products/le-travailleur-mobile-une-etude-sur-la-mobilite-de-la-main-doeuvre-dans-le-secteur-de-la-0>.

³ ConstrucForce Canada, rapport de 2014, p. 1.

⁴ *Le travailleur mobile*, p. 4.

⁵ *Ibid.*, p. 15.

travailleurs mobiles interrogés jugeaient que les dépenses personnelles engagées pour obtenir et conserver un emploi faisaient obstacle à l'acceptation d'un emploi loin de chez eux, et 37,5 % étaient du même avis en ce qui touche les dépenses à la maison⁶. De plus, bon nombre de travailleurs mobiles estimaient devoir consacrer entre 10 000 et 20 000 \$ de leur revenu après impôt chaque année à des frais de déplacement entre le lieu du projet auquel ils participent et leur foyer, ainsi qu'à la location de leur deuxième résidence⁷.

Recommandation – La PCA propose que l'on mette en œuvre un programme pilote de trois ans afin d'évaluer l'utilité d'offrir des subventions d'aide à la mobilité dans le cadre du régime d'assurance-emploi, ce qui serait suivi d'un examen du programme. Ces subventions permettraient à une personne au chômage dans une région du pays de recevoir des prestations d'assurance-emploi futures sous forme de montant forfaitaire afin de se réinstaller, de façon temporaire ou permanente, dans une autre région canadienne où il existe des besoins de main-d'œuvre. Le montant de base de la subvention serait de 2 000 \$ ou correspondrait aux prestations d'assurance-emploi à verser sur une période d'un mois. Les montants pourraient être plus élevés ou plus bas, tout dépendant de facteurs comme le nombre de personnes à charge (par exemple, s'il y a une personne qui se réinstalle ou s'il s'agit d'une famille de quatre personnes) ainsi que le coût de réinstallation.

Le département américain du Travail a fait l'essai d'un programme de subventions à la réinstallation similaire dans les années 1970, et les recherches fondées sur les résultats de ce programme laissent penser que de telles subventions donnent de bons résultats. De fait, Eli Lehrer et Lori Saunders, du groupe de réflexion américain R Street Institute, indiquent que le programme a fait le suivi des résultats obtenus par de multiples bureaux offrant différents niveaux d'aide à la réinstallation. Les bureaux offrant uniquement des renseignements sur les emplois disponibles dans d'autres régions et sur les subventions disponibles n'ont pas obtenu de résultats probants, tandis que ceux offrant directement des subventions à la réinstallation ont pu aider beaucoup de gens à trouver de nouveaux emplois. De plus, les personnes qui se sont réinstallées dans le cadre de ce programme tendaient à avoir des salaires plus élevés que celles ayant choisi de ne pas se réinstaller ou s'étant réinstallées par leurs propres moyens⁸.

Il y a aussi des données factuelles qui donnent à penser que ces subventions seraient abordables, qu'elles n'imposeraient pas un fardeau ni des coûts indus au régime d'assurance-emploi. Eli Lehrer et Lori Saunders mentionnent que, bien que certaines des personnes ayant droit à une subvention d'aide à la mobilité puissent probablement obtenir un emploi sans cette aide, les coûts additionnels imputables aux subventions accordées à ces personnes pourraient être contrebalancés en partie par le fait que leur période de chômage en serait raccourcie⁹.

Bref, cette mesure aiderait à compenser les importantes dépenses personnelles que doivent engager les travailleurs mobiles qui se déplacent d'une région du pays à l'autre pour trouver un emploi correspondant à leurs compétences. Étant donné que les fonds consacrés aux subventions d'aide à la mobilité seraient, sinon, affectés au régime d'assurance-emploi, ce programme est plus abordable et ne nécessite pas de nouveaux fonds fédéraux, en dehors des coûts de mise sur pied du programme et de surveillance des résultats.

⁶ *Ibid.*, p. 6.

⁷ *Ibid.*, p. 15.

⁸ Lehrer, Eli et Lori Saunders, « Moving to Work », *National Affairs*, n° 18, hiver 2014, <http://www.nationalaffairs.com/publications/detail/moving-to-work> [EN ANGLAIS SEULEMENT].

⁹ *Ibid.*

Recommandation 2 – La PCA recommande que le gouvernement mette en place un réseau de soutien familial pour les travailleurs mobiles (RSFTM) dans deux ou trois villes où l'on retrouve une forte concentration de familles de travailleurs mobiles.

Contexte : L'un des obstacles sociaux à la mobilité de la main-d'œuvre a trait aux pressions que ce style de vie impose à la famille pendant l'absence du travailleur mobile. On indique dans le rapport intitulé *Les travailleurs mobiles* que ces travailleurs étaient presque unanimes à mentionner les tensions que ce mode de travail peut exercer sur le mariage et la famille. Ils ont aussi exprimé des préoccupations concernant les répercussions de leur absence sur leurs enfants et sur leur conjoint, qui doit élever seul les enfants, sans oublier le taux de divorce élevé¹⁰. Le fait pour un travailleur mobile de réaliser tout le stress que son absence impose à sa famille peut le dissuader de poursuivre ce mode de travail.

Recommandation – La PCA propose que l'on mette sur pied des groupes de travail en vue de la conception et de la mise en place d'un réseau de soutien des familles des travailleurs mobiles. À titre de projet pilote, un tel réseau serait établi dans deux ou trois villes de régions d'où un nombre important de personnes partent pour chercher du travail. Ces groupes de travail seraient composés de représentants des gouvernements, des entreprises et des organismes communautaires, et ils auraient comme tâche de concevoir et de mettre en œuvre des initiatives afin d'offrir un meilleur soutien aux familles des travailleurs mobiles durant l'absence de ces derniers.

Le rôle du gouvernement du Canada consisterait à rassembler les parties prenantes et à présider ces groupes de travail, pour réunir les collectivités locales afin de se pencher sur les enjeux qui touchent la mobilité de la main-d'œuvre et de contribuer à l'établissement de réseaux de soutien locaux.

Recommandation 3 – La PCA recommande que le gouvernement lance un projet pilote dans le but de mettre sur pied des groupes de travail sur l'intégration communautaire des travailleurs mobiles (GTICTM) dans deux ou trois villes où un nombre élevé de travailleurs mobiles résident pour leur travail.

Contexte : Lorsque les travailleurs mobiles commencent à travailler à un nouvel emploi dans une nouvelle collectivité, ils se sentent souvent marginalisés, et ils ont du mal à s'intégrer. Dans l'étude *Les travailleurs mobiles*, on observe que les travailleurs mobiles se caractérisent par une piètre estime de soi et sont préoccupés par leur statut social dans la collectivité où ils travaillent, et ils « n'aiment pas faire l'objet d'une mauvaise volonté dans les communautés où ils travaillent¹¹ ». Pour ces raisons, ils se sentent seuls et sans lien avec leur environnement.

Ce sentiment d'isolement peut les amener à adopter des comportements pouvant se révéler néfastes, comme les jeux de hasard ou l'abus d'alcool. Les recherches montrent que l'incapacité des travailleurs mobiles à s'intégrer et à être acceptés dans les collectivités où ils vont travailler peut fort bien les dissuader de conserver ce mode de travail.

Tous les travailleurs interrogés lors de l'étude *Les travailleurs mobiles* mettaient l'accent sur la qualité de vie à titre d'incitation pour hausser le nombre de travailleurs mobiles, et bon nombre d'entre eux ont proposé que l'on organise des activités récréatives « pour combler le manque de vie communautaire¹² ».

¹⁰ *Le travailleur mobile*, p. 12.

¹¹ *Ibid.*, p. 13.

¹² *Ibid.*, p. 15.

La PCA juge que, au chapitre de la mobilité des travailleurs, une approche holistique permettra d'élargir nettement les possibilités d'intégration communautaire et de favoriser la participation de ces travailleurs à la vie communautaire locale.

Recommandation : La PCA propose que l'on crée des groupes de travail sur l'intégration communautaire des travailleurs mobiles. À titre de projet pilote, on pourrait constituer de tels groupes dans deux ou trois villes où un nombre important de travailleurs mobiles résident pour le travail. Ces groupes de travail établiraient des liens avec les travailleurs mobiles et les aideraient à s'intégrer à leurs collectivités locales.

Les GTICTM seraient constitués de chefs de file des administrations publiques fédérale, provinciales et territoriales, y compris des représentants d'employeurs, de groupes ouvriers, d'entreprises locales, d'organisations religieuses et d'organismes non gouvernementaux communautaires.

Ils établiraient quels sont les défis et les possibilités en vue d'améliorer la vie et l'intégration communautaire des travailleurs mobiles dans la région où ils se rendent pour travailler. Ils pourraient fournir aux travailleurs mobiles fraîchement arrivés des renseignements sur les occasions de participer aux activités d'organismes de loisirs, par exemple pour pratiquer des sports, ou encore sur les lieux de rencontre des groupes confessionnels.

Là encore, le gouvernement du Canada aurait comme rôle de rassembler les parties prenantes et de présider ces groupes de travail, pour réunir les collectivités locales afin de se pencher sur les enjeux qui touchent la mobilité de la main-d'œuvre et de mettre en place des réseaux de soutien locaux.

Conclusion

La PCA remercie de nouveau le Comité permanent des finances de lui offrir cette occasion de prôner la prise de mesures pratiques afin d'améliorer la mobilité de la main-d'œuvre, mesures qui pourraient avoir une incidence profonde sur le quotidien des Canadiens. Nous espérons que le budget fédéral de 2016 contiendra des initiatives visant à éliminer ou à atténuer les obstacles économiques et sociaux à la mobilité de la main-d'œuvre, qu'il s'agisse des mesures proposées par la PCA dans le présent mémoire ou d'autres mesures du même ordre ayant les mêmes objectifs. Nous souhaitons aussi que le gouvernement du Canada tienne dûment compte de la nécessité d'accroître la mobilité de la main-d'œuvre, ce qui constituera un outil important pour stimuler la croissance économique au Canada tout en élargissant les perspectives qui s'offrent aux Canadiennes et aux Canadiens sans emploi ou sous-employés.

À propos de la PCA

La PCA est le porte-parole des employeurs syndiqués et progressistes du secteur canadien de la construction. Les entreprises membres de la PCA emploient plus de 25 000 travailleurs de la construction qualifiés dans l'ensemble du Canada, qui sont représentés principalement par la CLAC. Nos entreprises membres assurent l'exécution de 40 % des projets de construction dans le secteur énergétique et le secteur des ressources naturelles en Colombie-Britannique et en Alberta, et elles sont des chefs de file en matière de construction d'infrastructures partout au Canada.